

# FESTIVAL COURT DERRIÈRE 2020

## RÈGLEMENT :

### ARTICLE 1. Dates et Lieux

La deuxième édition du Festival Court Derrière se déroulera à Saint-Denis de La Réunion du 7 au 14 octobre 2020.

Le festival est organisé par les associations Klaxon et Cinemawon qui œuvrent à la diffusion de films et à l'éducation à l'image.

### ARTICLE 2. Conditions d'éligibilité

L'inscription est gratuite et concerne les films produits à partir de janvier 2019. Le festival accepte les films de fiction, d'animation, les films expérimentaux et les documentaires réalisés par des cinéastes issus du continent africain mais aussi de la diaspora africaine, les afro-descendants et les peuples autochtones des Amériques et du Pacifique.

Ces films devront être sous-titrés en français s'ils ne sont pas en langue française pour la diffusion pendant le festival.

La durée du film ne doit pas excéder 30 minutes.

### ARTICLE 3. Inscriptions des films

L'inscription au festival se fait exclusivement :

- En remplissant le formulaire en ligne : <https://forms.gle/4wJhrP5pNpdjt8T28>
- Ou via la plateforme FilmFreeway : <https://filmfreeway.com/FestivalCourtDerriere>

La date limite des inscriptions est fixée au 27 août 2020.

Le formulaire devra être impérativement accompagné d'un lien de visionnage (Viméo, Youtube, Dropox, ...) avec mot de passe, le cas échéant.

Le lien fourni doit rester valide jusqu'à la publication de la sélection officielle.

Le festival Court Derrière s'engage expressément à conserver la confidentialité des liens et mots de passe qui lui sont communiqués, et à les utiliser uniquement dans le cadre du processus de sélection.

### ARTICLE 4. Sélection

Chaque film reçu est regardé a minima par deux personnes. Les films short-listés sont vus et débattus par le comité de sélection.

Les ayants-droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mail, en amont de l'annonce de la sélection officielle, fixée au 12 septembre 2020

## **ARTICLE 5.** Supports et formats de projection

Les films sélectionnés devront être mis à la disposition du festival au plus tard le 15 septembre 2020.

Les films devront être envoyés en version dématérialisée par lien de téléchargement WeTransfer, Smash ou MyAirBridge à notre adresse email [courtderrierefestival@gmail.com](mailto:courtderrierefestival@gmail.com)

Pour les supports physiques : sur clé USB ou disque dur déposé à l'accueil du Pôle image de Château Morange à Saint-Denis de La Réunion.

Pour des conditions optimales de projection nous acceptons les fichiers aux caractéristiques suivantes:

Définition HD ou 4K

Format : .mov ou .mpeg4

Codec H264 (de bonne qualité) ou ProRes.

## **ARTICLE 6.** Diffusion des films

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film est responsable de la mise à disposition d'une copie du film pour le festival en cas de sélection. Aucun retrait de film après annonce de sa sélection ne sera accepté.

Tout film inscrit au festival peut faire l'objet de programmations ponctuelles dans le cadre des activités de Klaxon ou Cinemawon. Le cas échéant, les ayants droits seront contactés afin d'échanger sur les modalités de ces projections.

## **ARTICLE 7.** Jury & Prix

Les jurés sont des professionnels du cinéma, d'étudiants et du public.

Trois prix seront décernés :

- Le Prix Eli décerné par le Jury professionnel
- Le Prix Makandal décerné par le Jury Etudiant
- Le Prix Heva décerné par le Public

## **ARTICLE 8.** Communication & Presse

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait du film aux télévisions locales, nationales ou internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale de l'œuvre.

Le Festival se réserve le droit d'utiliser de courts extraits et/ou des images du film dans les outils de communication imprimés ou tout autre support de diffusion, uniquement dans le cadre de la promotion du festival.

## **ARTICLE 9.** Droits d'auteur

- Les ayants-droits des films déclarent détenir les droits d'utilisation de tous les éléments visuels et sonores rentrant dans la fabrication du film qu'ils inscrivent au festival.

- L'équipe du festival peut décider à tout moment d'une exception au règlement. Dans ce cas, elle en informera aussitôt par mail le ou les candidats concernés

- La demande d'inscription à la 2e édition du festival « Court Derrière » suppose l'entière acceptation du règlement mentionné ci-dessus.

## **ARTICLE 10.** Dérogations & Litiges

Le comité d'organisation est seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Toute contestation relative à son application et interprétation sera soumise aux tribunaux compétents de Saint-Denis de La Réunion, la loi applicable étant la loi française.

## **ARTICLE 11.** Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.